

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
20 janvier 2025	15 janvier 2025	16	13	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusé : Monsieur Patrick BIFFI

Absents : Madame MILESI Isabelle Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur Patrick BIFFI a donné procuration à Monsieur Roger BREIL.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION COMPLETE DE LA SALLE POLYVALENTE DU CAMPING DES BERGES DU GERS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le camping est aujourd'hui, plus que jamais, un atout indéniable pour la commune qui souhaite faire profiter la région de son équipement qu'elle ne cesse d'améliorer. Plusieurs audits se succèdent mettant en lumière les qualités de cet écrin de verdure proposant aux touristes quasiment 200 couchages.

Un pôle sanitaires moderne a été créé il y a une dizaine d'années. Un projet de rénovation de la piscine jouxtant le camping est lancé depuis quelques mois. Réhabiliter ce bâtiment de 30 ans permettra de compléter l'offre et de proposer un complexe moteur pour le tourisme vert du département.

Cette salle polyvalente n'est pas qu'une salle réservée au camping. Cette salle est mise gracieusement à la disposition 10 mois sur deux des associations massylvaines, des différents établissements scolaires et d'organismes pour l'organisation d'atelier pour les personnes âgées, prévention santé, formation professionnelle.

Cette réhabilitation peut aussi être subventionner par la région.

Le montant du projet s'élève à 350 288,04€ HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

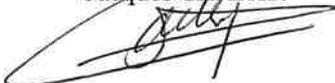
➤ Subvention Etat (30%) obtenue	105 086,41€
➤ Subvention Leader (30%) sollicitée	105 086,41€
➤ Subvention Région (20%) sollicitée	70 057,61€
➤ Solde Fonds propre de la Mairie (20%)	70 057,61€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux de la réhabilitation complète de la salle polyvalence du camping Des Berges du Gers.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance.
Jacques GARBAY.




Le Maire,
Roger BREIL.

